



TALLOIRES-MONTMIN

LAC D'ANNECY - MASSIF DE LA TOURNETTE

FRANCE

ARR.POL n° 35-2019

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de TALLOIRES-MONTMIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-28 / L 2112-1 / L 2112-2 / L 2113-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le code de la route et notamment son livre IV,

Vu la demande présentée par Mme. ORENBUCH, société « CECCON BTP », en vue de réaliser des travaux de terrassement pour branchement ENEDIS sur la commune de Talloires-Montmin

Considérant que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de réglementer l'accès à la circulation et au stationnement sur le secteur concerné :

ARRETE

Article 1 : Dans la période du 22 Avril 2019 au 05 Mai 2019, la circulation des véhicules sera alternée manuellement sur la commune de Talloires, au Chemin des communaux, afin de permettre à la société « CECCON BTP » de réaliser des travaux de terrassement pour branchement ENEDIS.

Article 2 : Dans la période 22 Avril 2019 au 05 Mai 2019, le stationnement des véhicules sera interdit sur la commune de Talloires, au Chemin des communaux, afin de permettre à la société « CECCON BTP » de réaliser des travaux de terrassement pour branchement ENEDIS

Article 3 : La signalisation et le balisage seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 : Mr le Brigadier-Chef Principal de police municipale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Copie de cet arrêté sera transmis pour information :

- à Mme. ORENBUCH, société CECCON BTP
- à Mr le Commandant de gendarmerie de FAVERGES,
- Monsieur le Procureur de la République et affiché en mairie

Fait à TALLOIRES-MONTMIN,
Le 03 Avril 2019

Jean FAVROT
Maire.

MAIRIE

27 rue André Theuriet - 74290 TALLOIRES-MONTMIN
Tél : 04 50 66 76 54 Fax : 04 50 60 77 73 mail : commune@talloires.fr
Site internet : www.talloires.fr

